59me Année — Nouvelle Série — No 416 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 9 JANVIER 1954.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales: 50 frs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Assemblée Générale des Sinistrés

(suite et fin)

Voici le texte de la loi qui indique ce à quoi ont droit les propriétaires en sus de la surface corrigée.

Article 71. — ...Toutefois lorsque la part des dépenses de reconstruction, d'amélioration ou de réparation restant à la charge des propriétaires dépasse en moyenne 3.000 francs par pièce principale, telle que ladite pièce principale est définie par les textes pris en application de l'article 3 de l'ordonnance du 11 Octobre 1945, les propriétaires sont autorisés à percevoir en sus du loyer fixé, comme il est dit ci-dessus une majoration de loyer pouvant atteindre au plus l'intérêt calculé au taux de 6 o/o des sommes correspondant à la quote-part des dépenses de reconstruction, de réparation ou d'amélioration laissées à leur charge ou non encore remboursées par l'Etat au titre des dommages de guerre.

Dans ce cas la majoration autorisée de l'ensemble des loyers doit être répartie entre toutes les personnes qui habitent l'immeuble au prorata du nombre de pièces principales qu'elles occupent. Cependant en cas d'amélioration cette répartition ne joue qu'à l'égard des personnes qui ont bénéficié des travaux exécutés.

En raison des difficultés que peut soulever ce texte, la Présidente conseille aux sinistrés propriétaires de s'entendre à l'amiable avec leurs locataires. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que des loyers pour des locaux à usage d'habitation.

Des précisions sont ensuite données sur les déclarations de successions des biens sinistrés, déclarations qui ont été réglées par un décret paru le 30 Juillet 1952. Il est indiqué également que la durée d'exonération d'impôt foncier est de deux ans à compter de la date de réception provisoire des travaux de reconstruction.

La Présidente passe ensuite à la question de l'attribution des locaux des immeubles du centre de la ville.

Elle rappelle que les plans de ces immeubles du centre étant pré-financés n'ont été communiqués que fort tardivement aux sinistrés intéressés. Par ailleurs la surface destinée à la construction ayant été considérablement réduite par suite d'un plan d'urbanisme qui a soulevé de nombreuses critiques, ces immeubles dans leur ensemble ne correspondent pas du tout à l'importance de ceux qui ont été détruits. Le principe de la copropriété leur a été appliqué, ce qui est un inconvénient grave contre lequel l'Association des sinistrés s'est toujours élevée. L'attribution provisoire des locaux dans ces immeubles n'apparait pas comme très rationnelle. Toutefois elle n'est que provisoire en ce moment et elle va faire très prochainement l'objet d'une enquête. Pour cette enquête les listes seront déposées à la Mairie, elles énumèreront les noms et les prénoms des sinistrés, le montant de leurs indemnités et indiqueront les locaux qui leur sont en principe attribués.

Tout intéressé aura le droit de présenter par écrit ses observations et réclamations. S'il se juge lésé par les attributions qui lui sont proposées, il pourra saisir la Commission spéciale siégeant au Palais de Justice à Digne, qui statuera. On constate avec regret que par suite de la diminution excessive de la surface construite dans le centre, certains sinistrés subissent une considérable réduction de leur surface rendue plus sensible encore par comparaison avec les immeubles du Pré de Foire. Il y a donc lieu de ne pas se désintéresser de l'enquête qui sera très importante et de présenter toutes observations nécessaires en temps utile.

La Présidente remarque ensuite qu'aucune satisfaction n'a été obtenue pour le dégrèvement d'impôts des sinistrés non encore indemnisés et spécialement les commerçants, que par ailleurs les indemnités commerciales ne sont pas encore complètement payées et que leur mode de payement est désastreux pour certains d'entre eux.

Nos protestations à ce sujet jointes à celles de la Confédération Nationale des Sinistrés n'ont pas encore obtenu d'améliorations sur ce point.

La parole est ensuite donnée à plusieurs sinistrés demandant des explications qui leur sont aussitôt données.

Avant la clôture de la séance, l'ordre du jour suivant est mis aux voix.

Cet ordre du jour est adopté à mains levées à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Les Sinistrés de Sisteron réunis en Assemblée Générale le 21 Décembre 1953 :

1o) Approuvent le rapport moral et financier du bureau dont la Présidente, Mme Massot-Devèze, leur a donné connaissance.

2o) Remercient celle-ci des explications détaillées qu'elle leur a données sur le nouveau mode d'indemnisation des dommages mobiliers ainsi que sur la question des loyers et des droits de succession relative aux immeubles reconstruits.

3o) Regrettent que ce soit après neuf ans passés que le législateur s'avise de changer le mode d'indemnisation des dommages mobiliers et surtout qu'il effectue cette indemnisation en donnant aux sinistrés au lieu du numéraire promis et attendu des titres qui ne porteront intérêt que dans plusieurs années et qui ne sont même pas négociables.

4o) Demandent que les titres en question puissent être négociés par les intéressés et ce malgré la perte considérable qui ne manquera pas d'en résulter pour eux dès qu'ils leur seront attribués.

5o) Demandent pour la sixième fois que les sinistrés de toute nature non encore indemnisés soient partiellement exonérés des prélèvements fiscaux et autres impôts exceptionnels et que des facilités leur soient accordées pour le payement des impôts ordinaires.

6o) Approuvent l'action énergique menée par la Présidente et le Bureau et leur font confiance pour continuer à soutenir et défendre leurs intérêts.

LUNDI 18 JANVIER
GRANDE FOIRE
A SISTERON

EN FLANANT...

Visite au lotissement

S'il est un coin particulièrement charmant et agréable, c'est bien le quartier des Plantiers, là commence vraiment la Provence.

Messire Phébus y darde ses bienfaisants rayons du matin au soir. Aussi ce quartier résidentiel prend-il de jour en jour de plus en plus d'importance.

Grâce à l'heureuse initiative de deux de nos concitoyens un lotissement a été créé. Il s'agit de l'ancienne propriété Viserne, dénommée Domaine du Second Pont.

Dans ce cadre merveilleux, baigné de lumière, à l'abri des vents, là où naguère poussaient quelques cultures maraîchères, des villas ont été édifiées. Ces villas sont de petits chefs-d'œuvre de l'architecture moderne, leurs lignes sont harmonieuses et leurs teintes agréables, vues de loin on dirait des pierres précieuses posées dans la verdure.

Continuant notre visite nous empruntons le chemin qui conduit à l'ancienne Route de Noyers. Nous constatons à notre passage que d'autres immeubles sont en construction.

Parvenu au bout du lotissement nous jetons un regard en arrière : le paysage est vraiment merveilleux, ce cadre est unique, quel contraste avec la ville vers laquelle, avec regret, nous retournons.

Nous terminons en formulant un vœu, celui de voir, dans ce quartier, de nouveaux lotissements. Nous croyons à ce sujet, pouvoir compter sur l'esprit de compréhension des propriétaires de terrains afin que ce rêve de tous les français puisse se réaliser : avoir un toit et par là même un peu de bonheur.

X...

SPORTS

FOOT-BALL

L'équipe de foot-ball de notre ville est allée dimanche dernier, jouer un match de championnat à Marseille. Malgré une nette supériorité de 90 minutes la victoire est restée aux Marseillais sur le score de 1 à 0.

Ce but a été un but surprise qui a toutefois fait sortir un vainqueur.

Malgré celà l'équipe sisteronnaise a très bien jouée et il est particulièrement intéressant de noter que parmi les meilleurs s'est trouvé le toujours jeune Emile Richaud.

Ecole de Musique

La commission des examens de l'école municipale de musique a tenu sa première audience de l'année scolaire 1953-54 le Mardi 22 Décembre 1953 pour constater les résultats obtenus pendant le 4me trimestre 1953.

Voici les résultats obtenus :

Cours Elémentaire de Solfège
1re année

1er	Dagnan Bernard 9 ans 1/2	20
2e	Arnaud Robert 10 ans	18 1/2
3e	Revest Jean-Claude 8 ans	18
4e	Allais Régine 8 ans	17
5e	Artel Danielle 11 ans	16
5e	Brock Georges 11 ans	16
7e	Lamiraux Daniel 13 ans	15
7e	Dagnan Claude 11 ans	15
9e	Damour Aimé 7 ans 1/2	14
10e	Figuière J.-Jacques 9 ans	13
11e	Pascoet J.-Paul 7ans	12
12e	Roman Alain 8 ans 1/2	10 1/2
13e	Brock André	absent

Cours Moyen de Solfège 2me année

1er	Pulvérail Bernard 10 ans	19
2e	Giraud Claude 10 ans 1/2	18 1/2
3e	Blanc Gilbert 11 ans	16 1/2
4e	Brouchon Bernard 10 ans	16
5e	Chauvin Jean-Paul 8 ans	16
6e	Bénis Bruno 12 ans	14
7e	Peira Jean 12 ans	13
8e	Blanc André 14 ans	12

Cours Supérieur Instruments
1re année

Laugier J.-Pierre, 11 ans, clarinette
Thunin J.-Pierre, 13 ans, clarinette
Plume Henri, 10 ans, clarinette
Mévolhon Maurice, 10 ans, clarinette

Pour le Cours Elémentaire 1re année, après deux mois et demi seulement de leçons, il est bien difficile de faire un classement sérieux, aussi faudra-t-il attendre la fin du trimestre prochain pour avoir un classement sérieux. Il en est de même pour les quatre jeunes clarinettistes qui ont eu juste le temps de se familiariser avec l'anche. Même dans le cours moyen 2e année il en est un peu ainsi car plusieurs se trouvent un peu handicapés du fait qu'ils ont du abandonner la clé de sol pour la clé de fa.

Nous sommes heureux de constater en tout la présence de 25 élèves sans compter les cours moyens 2e année, ce qui, divisé en 4 sections différentes, donne un travail assez compliqué au Directeur.

Tout en félicitant les jeunes élèves musiciens, que nous voudrions voir un peu plus disciplinés tout de même, nous tenons à remercier et féliciter M. Verplancken pour son dévouement.

P. la Commission : L. Castel.

CHRONIQUE LOCALE

GRAND LOTO

Le Sisteron-Vélo organise demain Dimanche 10 Janvier, à 18 h. 30, un Grand Loto au Café Moderne. De nombreux prix récompenseront les gagnants. Comme les précédents ce Loto est assuré d'un plein succès.

DEMOLITION

Par suite de la construction de la nouvelle route qui traversera la ville, le service des Ponts et Chaussées vient de donner l'adjudication d'une partie des démolitions partant de la Place de l'Eglise et aboutissant à la Place de la Mairie.

C'est l'Entreprise Paul Louis fils de Sisteron, qui a été déclarée adjudicataire de ce premier lot, ayant fait le plus gros rabais.

VARIETES - DANCING

Demain Dimanche 10 Janvier, à 21 heures, aux Variétés - Dancing, Léon Ailhaud et son Ensemble et le chanteur de charme Marcel, animeront le Grand Bal des Rois.

La jeunesse trouvera à cette soirée toute l'ambiance nécessaire pour se distraire agréablement.

HYMENEE

A l'occasion du mariage de Mlle Simone Paret, domiciliée à Sisteron, avec M. Louis Audibert, il a été versé la somme de 1.000 francs comme argent de poche aux vieillards de notre Hôpital-Hospice.

Nos remerciements et meilleurs vœux aux jeunes époux.

SAPEURS-POMPIERS

Un don de 1.000 frs a été fait par M. Vallivéro Charles, en récompense de l'aide apportée par les Sapeurs-Pompiers à la suite d'un feu de cheminée.

Egalement M. Calamel Régis vient de verser à la caisse de secours des Sapeurs-Pompiers la somme de 1.000 francs en remerciement de l'aide fournie à la suite d'un violent feu de cheminée.

CONCOURS DE CRECHES

L'Escolo de Durenço informe les participants que le jury fera sa visite demain Dimanche 10 Janvier à partir de 10 heures.

Celui-ci a constaté avec joie d'après la longue liste des inscriptions que cette belle tradition provençale ne s'était pas perdue.

Les personnes qui ne se sont pas encore inscrites et qui veulent participer à ce concours sont priées de se faire connaitre au plus tard aujourd'hui Samedi 9 Janvier, chez M. Lieutier, libraire.

Le jury aura sûrement de nombreuses difficultés pour départager tant de chefs-d'œuvre, mais espérons que « L'Enfant Divin » bien au chaud dans son étable rustique, l'éclairera comme l'étoile a guidé les Rois Mages.

ROSENGART
SAGAIE
4 CV, 4 vitesses, 120 kmh.
livraison 2 mois.

MARATHON
CORSAIRE 145 kmh.
PIRATE 160 kmh.
livraison 2 mois.

ROVIN
3 CV, 3 vitesses, 90 kmh.
4 litres 5 au 100 km.
livraison 1 mois.

VENTE A CREDIT

Concessionnaire Exclusif
Hautes et Basses-Alpes

GARAGE ROUGNY
SISTERON — Télé 242

CANAL DE SISTERON

Il est rappelé aux arrosants de ce Canal que c'est ce soir à 16 heures qu'a lieu la réunion générale à la Mairie, pour approbation des nouveaux statuts Sisteron-Ribiers.

RECOMPENSES

Par arrêté en date du 26 Décembre 1953, M. le Préfet des Basses-Alpes a décerné la médaille d'honneur du travail à diverses personnes employées à l'Usine de Saint-Auban, parmi lesquelles nous relevons les noms de Mme Marguerite Agniel, de MM. Lhoumeau Lucien, Clément Ludovic et Jourdan Daniel, ainsi que M. Odièvre Victor-Jean, sous-directeur de la B N C I, tous de Sisteron.

Nos félicitations aux nouveaux décorés.

DEMOGRAPHIE 1953

Naissances 138 ; Mariages 25 ; Divorce 5 ; Décès 75 ; Transcriptions de décès 2 ; Morts nés 7.

A VENDRE

Vélomoteur Gnôme-Rhône 125 cm3 état neuf, prix intéressant. S'adresser à la Scierie SISTERON.

JEU DES ECHECS

A la suite d'une réunion générale de cette semaine tenue dans une salle de la Mairie, les amateurs du jeu des Echecs ont décidé que tous les Jeudis à 21 heures, au Café Coutton, Bar des Arcades, les amateurs de ce noble jeu se trouveront réunis et pratiqueront cette distraction des plus agréables.

Les personnes qui désirent apprendre le jeu des Echecs peuvent également assister à la réunion du Jeudi.

CINEASTES AMATEURS

L'union s'est faite chez les cinéastes amateurs sisteronnais dans une réunion générale donnée il y a une quinzaine de jours.

Après un vote à bulletin secret, le scrutin donne les personnes qui sont chargées de former le nouveau bureau et de diriger cette jeune société.

Ce sont : MM. Andrau, Docteur Léris, Brédat, Briançon, Rumiano, Docteur Niel, Richaud Marcel, Me Malplat, Ailhaud Marin et Trémelat.

Ce groupement dirigé par des personnes compétentes a décidé d'organiser un concours sur courts métrages, un concours de scénario et, pour les amateurs de photographie, un concours de la plus belle photo du mois.

BEAU GESTE

Il y a quelques jours nous annoncions le décès à Burdeau (Algérie) de M. Eugène Chauvin. Aujourd'hui à fin d'honorer la mémoire de son mari, Mme Eugène Chauvin vient de nous adresser la somme de 1.600 francs pour être distribuée à différentes œuvres de la ville : Goûter des Vieux 1.000 frs ; Touristes des Alpes 300 frs ; Sou des Ecoles 200 frs ; Association des Sinistrés 100 francs.

Au nom de tous les bénéficiaires de ces généreux dons, nous remercions sincèrement la généreuse donatrice.

Volonne - Château-Arnoux

Sous l'égide sportive, le Grand Bal des Sports aura lieu demain Dimanche 10 Janvier, dans la magnifique et spacieuse salle chauffée de la Salle des Fêtes de Château-Arnoux.

Cette journée dansante est offerte par le Foot-Ball Club Volonnais.

Rien n'a été négligé pour la réussite de cette divertissante journée à laquelle prendront part le réputé jazz Pierre Monti de Gardanne, avec quelques virtuoses participants.

Voilà de quoi réjouir les nombreux amateurs de danse.

© VILLE DE SISTERON

CAISSE D'EPARGNE

Résumé des opérations de 1953

Solde dû le 1/1/53 à 4.201 déposants	181.093.978
Reçu de 1.215 déposants dont 187 nouveaux	66.668.333
Intérêts alloués	5.814.910
	253.577.221
Remboursé à 593 déposants 97 pour solde	41.810.223
Solde dû le 31/12/53 à 4.286 déposants	211.766.998

Le plafond des livrets reste fixé à 500.000 francs. L'intérêt net de tous impôts est de 3 °/°.

Les séances ont repris le Lundi 4 Janvier 1954.

AVIS DE LA MAIRIE

M. le Maire informe les usagers de l'eau qu'ils doivent protéger leurs compteurs contre le gel, les réparations de ces derniers étant à leur charge.

AVIS IMPORTANT

Les lecteurs de Paris-Match sont avisés qu'ils peuvent, jusqu'au 20 Janvier, participer au grand concours organisé par les disques Philips avec l'appui de Paris-Match.

Ce concours est d'une facilité enfantine. Il vous suffit de classer à votre goût, selon leur valeur décorative, les images des pochettes (de disques) qui sont reproduites dans le n° 249 de Paris-Match. 1.000 prix offerts aux gagnants.

Hâtez-vous de demander le n° 249 de Paris-Match à votre marchand de journaux habituel, il vaut peut-être un million pour vous.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée seulement
Macdonald Carey, Marta Toren, Robert Douglas dans une aventure passionnante
LE SOUS-MARIN MYSTERIEUX

La semaine prochaine
IL EST MINUIT Dr SCHWEITZER

AMICALE DES BAS-ALPINS DES ALPES-MARITIMES

Après les deux brillantes réunions de la castagnade et de la soirée dansante où une très grande affluence a permis aux Bas-Alpins de se retrouver, rendez-vous est donné au Dimanche 10 Janvier à 15 heures pour tirer les rois.

C'est au Café de Paris, rue Pastorelli, à 20 m. de l'Avenue de la Victoire, que se réuniront nos compatriotes pour déguster le délicieux gâteau Viglino et pour danser, pour une modique participation aux frais de 100 francs.

Le Dimanche 14 Février, à 10 h 30 au siège, 2, rue Lamartine, se tiendra l'Assemblée Générale suivie d'un banquet et d'une sauterie.

Les Bas-Alpins restés dans le terroir qui ont de la famille à Nice et les environs seraient bien inspirés, s'ils doivent leur rendre visite, de venir pour les jours de réunion afin de participer à ces agapes familiales où ils seront cordialement accueillis.

LES AGENDAS 1954
DE COMMERCE ET DE POCHE
L'ALMANACH VERMOT
et L'ALMANACH HACHETTE
sont en vente à la Librairie Lieutier

TAXI S. MARGAILLAN
Téléphone 152
12, Rue de Provence — SISTERON
Voiture rapide et confortable

AVIS A NOS ABONNES

Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Janvier sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal 156-36 Marseille.

ETAT-CIVIL

du 1er au 8 Janvier 1954

Naissances: Geneviève Vivian, avenue de la Libération. — Marie-Claude Eglantine Edmonde Girard, avenue de la Libération. — Jean-Luc Paul André Bernard Lami, rue Droite. — Fernando Jean Llodra-Pérez, avenue de la Libération.

Décès : Louis Giordano, 81 ans, avenue de la Libération. — Geneviève Vivian, av. de la Libération.

AVIS DE MESSE

Une messe pour le repos de l'âme de
Mme Yvette CHOMSKY
sera dite en l'Eglise-Cathédrale de Sisteron le Samedi 16 Janvier 1954 à 10 heures.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve RAYMOND et sa famille remercient sincèrement les personnes qui ont pris part à leur deuil lors du décès de
Monsieur RAYMOND Armand

REMERCIEMENTS

BAYONS - SISTERON

Les familles ESTELLON, AUBERT, TAIX, GARCIN, CHAIX, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie témoignées lors du décès de
Monsieur Louis ESTELLON

A LA BELLE JARDINIERE

Mme GENDRE avise son aimable clientèle que la Réclame de Blanc
DRALUX
aura lieu
à partir d'aujourd'hui 9 Janvier.
Voir les prix et nombreux avantages.
Distribution de catalogues gratuits.
Aperçu de quelques prix

Draps brodés jour fantaisie à partir de	2.500 frs
Taies assorties	795 frs
Draps cretonne 148 x 250	795 frs
Draps longotte 215 x 320	1.350 frs
Draps métis 200 x 300	1.575 frs
Taies oreillers à partir de	225 frs
Taies Traversins à partir de	495 frs
Torchons cuisine à partir de	89 frs
Serviettes éponge à partir de	149 frs
Mouchoirs à partir de	29 frs
Mouchoirs hygiéniques les 6	290 frs
Gants éponges les 6	120 frs
Shirting le mètre	89 frs

Trousseaux divers
Couvertures Couvre-Pieds etc
VENTE A CREDIT

Demandez chez votre fournisseur
le délicieux
Yaourt des Gourmets
« Le plus apprécié »

Georges RICHAUD
Radio-Electricien diplômé
Gare S.N.C.F. — SISTERON
Réparations Postes toutes marques
Achats — Reprises — Occasions
Ventes Postes de grandes marques
Locations Pick-Up — Sonorisation

La Maison Paul ALBERT
(Poste AZUR)
informe sa fidèle clientèle motocycliste qu'elle vient de s'assurer l'exclusivité de la grande marque
TERROT
Cycles, Motos, Vélomoteurs
Pièces détachées et Accessoires
Atelier de réparation spécialisé dans la MOTO
Agence également des marques
GNOME-RHONE ALCYON
FAVOR RAVAT MOTOBLOC
BELLEDONNE LA PERLE
STOCK
de pneumatiques toutes dimensions pour véhicules automobiles et hippomobiles

T. S. F.
Avant tout achat de Postes voyez nos Modèles et nos Prix
Agence des grandes marques
TELEFUNKEN SONNECLAIR
RADIALVA AMPLIX
Postes avec Cadre Anti-Parasites incorporé sans terre, sans antenne
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie — SISTERON
VENTE REPARATION

Marceau SCALA
Rue de Provence — SISTERON

Aux Meubles Sisteronnais
(An. Maison Bourgeon — DOUSSOULIN, Fabricant, Suc. Tél. 93
TOUJOURS DU MIEUX
du beau Meuble, du Choix, de la Qualité et des Prix raisonnables
Voyez notre Exposition — Une Visite n'engage à rien
ENTREE LIBRE
C'est un réel plaisir pour nous de vous renseigner et vous conseiller sur votre choix
CHAMBRES A COUCHER tous modèles — SALLES A MANGER nombreux et derniers modèles
12 Modèles différents de COSYS, PETITS MEUBLES, BARS, etc...
Balatum, Toile Cirée, Carpette, Tapis Brosse
BUREAU CLASSEUR, PENDERIE, toute dimension et sur commande
Tous TRAVAUX à la demande
ATTENTION ! ! La bonne adresse : 57, Rue Droite, SISTERON

Garage BUES — SISTERON

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

CHARBONS TOUTE PROVENANCE
E. JOUVE
SISTERON — Téléphone 7
Charbon spécial pour feu continue et pour poêle CINEY
CARMONOIX (seul dépositaire pour la région)

GRANDS TRAVAUX d'Electrification et de Canalisations
S. A. au Capital de 210.000.000 de Frs
Siège Social : 25, Rue de Courcelles, PARIS (8e)
R. C. 264 331 B Seine
Bureaux à SISTERON, 25, Faubourg de La Baume — Tél. 123

Venez visiter le magasin de vente des Vélos et Cyclomoteurs
F. SOUVET
Grande Exposition de Vélos enfants
BABI BIQUET METROPOLE
Agence exclusive
ALMA M R NEW-MAP
Cycles
F. SOUVET METROPOLE
CASENAVE

Machines à Coudre NEVA et BARRET
Accessoires
Réparations

GRANDE BAISSE SUR LES PRIX
VENTE A CREDIT
ROME
Téléphone 78 SISTERON

SIMCA 9 ARONDE
construite pour vivre longtemps
Silence Luxe
Confort Economie
BERLINE
COMMERCIALE
FOURGON
A. BRUN
Concessionnaire
Tél 26 — SISTERON — Tél 26
Vente à Crédit

Crédit Moderne du Littoral
19, Boulevard Victor-Hugo, NICE
Société Financière pour l'achat à crédit de tous véhicules automobiles
CABINET ALIBERT
Assurances Crédit Contentieux
Rue de Provence, SISTERON

Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER
Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

Achetez vos MEUBLES à la Fabrique BOUISSON
Les plus beaux Meubles AUX MEILLEURS PRIX
A qualité égale PRIX SANS CONCURRENCE
DANS VOTRE INTÉRÊT
avant d'acheter venez visiter la plus grande Exposition de la région
NE PAS CONFONDRE
MEUBLES BOUISSON
Seul spécialiste des beaux meubles
Rue Saunerie — SISTERON

Souscrivez aux Investissements

CERTIFICATS d' INVESTISSEMENTS

L'émission sera close
IRRÉVOCABLEMENT
le 9 Janvier

Souscrivez aux Investissements

© VILLE DE SISTERON